

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 septembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC**

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/09/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2017 (accusé de réception du 28/09/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Désaffectation des locaux de l'école Jules Ferry

Suite à la fermeture de l'école élémentaire Jules Ferry il est proposé de procéder à la désaffectation des locaux de l'école.

Par délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016, il a été décidé de procéder à la fermeture de l'école élémentaire Jules Ferry, située 12 rue du lycée à Quimper.

Les locaux n'abritent plus cette école depuis le 7 juillet 2017 et doivent donc être désaffectés.

La circulaire interministérielle du 25 août 1995 précise : « *le conseil municipal ne peut prendre de décision de désaffectation, sans avoir au préalable recueilli l'avis du préfet* ».

Après avis favorable du préfet et après avoir délibéré (10 abstentions ; 33 suffrages exprimés dont 33 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de procéder à la désaffectation des locaux de l'école élémentaire Jules Ferry.